

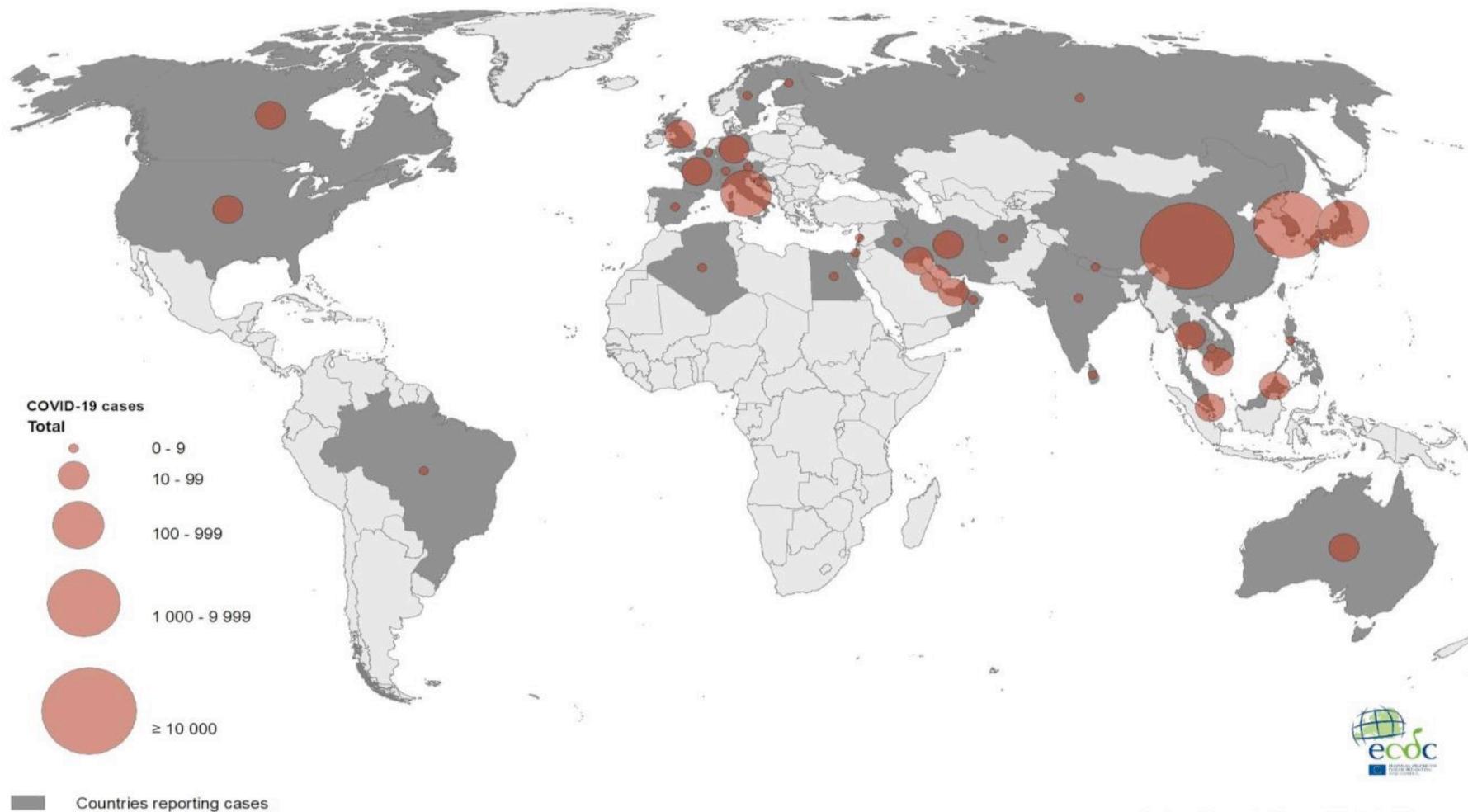
— Nouveau coronavirus (Covid-19) : état des lieux

— 9 mars 2020

Informations et recommandations à date, qui font l'objet d'une mise à jour régulière sur :

- *le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>*
- *le site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>*

Répartition des cas

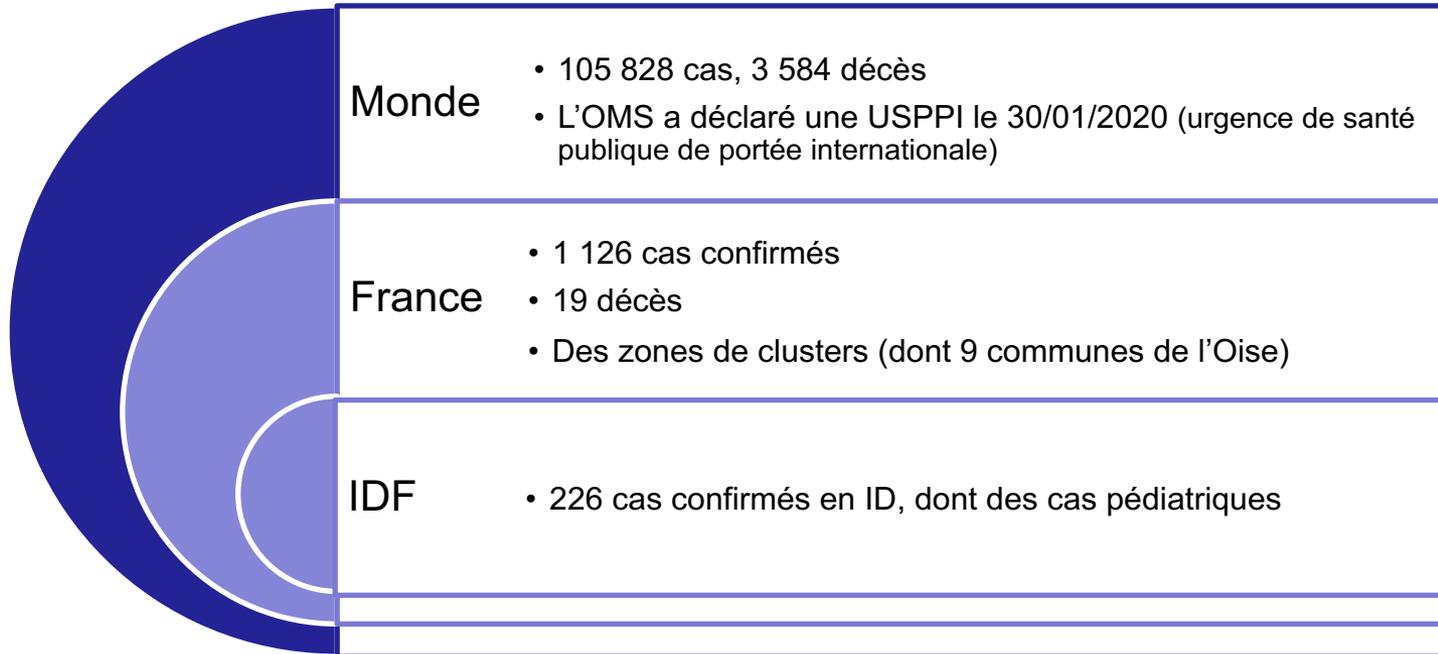


Etat actuel des connaissances et définition de cas

S'agissant d'un émergent, ces données sont évolutives

- Origine: probablement animale.
- Période d'incubation: 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.
- Symptômes: fièvre, toux, myalgie, fatigue.
- Guérison: 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.
- Transmission interhumaine « gouttelettes » .
- Proportion de cas asymptomatiques: inconnue
- 80% formes mineures, 15% modérées, 5% sévères
- Pas de cas pédiatrique grave
- Taux de reproduction du virus (R0): > 2 voire 3
- Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire: 4,4-7,5 jours.
- Taux mortalité autour de 2-3% / Plus élevé chez les personnes fragiles

Quelques chiffres (données 08/03/2020)



En Ile-de-France

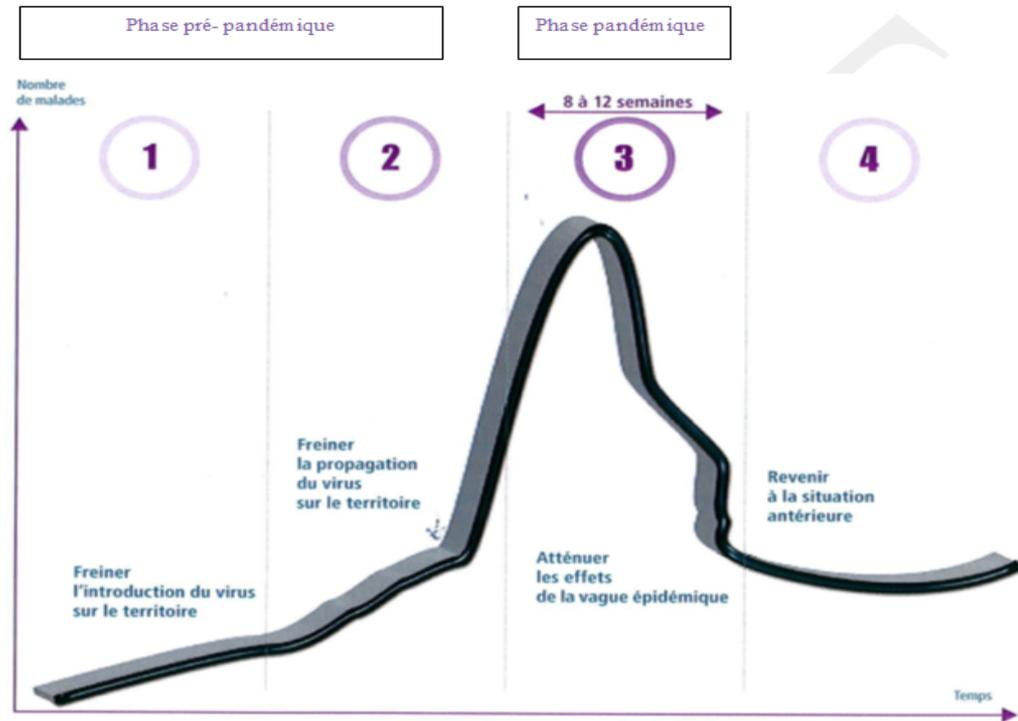
- Très nette augmentation du nombre de cas depuis le 28/02
- Plus de 300 « sujets contact » de cas confirmés ayant fait l'objet de recommandations d'isolement
- Plus de 1000 cas classés possibles depuis le début de l'épidémie, exclus grâce aux prélèvements

Gestion d'une épidémie émergente

Principes

Phases de gestion d'une épidémie :

- Freiner l'introduction du virus sur le territoire ;
- Freiner la propagation de virus sur le territoire ;
- Atténuer les effets de la vague épidémique ;
- Revenir à la situation antérieure



Phase actuelle : 2 (fin)

Evolution de la doctrine de prévention

De janvier au 28/02: Mesures visant à limiter le risque d'importation depuis les régions du monde où une circulation active existe

- Information aux voyageurs, accueil médicalisé à Roissy,
- Isolement des personnes de retour de zone à risque
- Suivi des sujets contacts des cas confirmés et isolement des plus à risque
- Hospitalisation des cas

Depuis le 28/02 (stade 2): Mesures visant à freiner la circulation

- Plus d'isolement des personnes de retour de zone à risque asymptomatiques
- Renforcement des mesures barrières pour tous (lavage de main, SAH notamment)
- Interdiction des grands rassemblements pour limiter les circonstances favorables à la diffusion
- Mesures spécifiques pour les zones de cluster (fermetures écoles, éviter les déplacements)
- Suivi des sujets contacts des cas confirmés et isolement des plus à risque
- Hospitalisation des cas sauf dérogation (possibilité de prise en charge en ambulatoire en IdF)

Rappel des recommandations

Pour tous:

- Mesures barrières (lavage des mains, éternuer dans son coude, mouchoir unique, etc.)
- Les grands rassemblements sont annulés d'office jusqu'au 15 avril dès lors qu'ils regroupent plus de 1000 personnes (à un instant T, ex: stade, salle de spectacle, lieu touristique), sauf évènements considérés comme « utiles à la vie de la Nation » (lieux d'enseignement scolaire et universitaire; manifestations revendicatives; commerces, magasins, centres commerciaux, entreprises; marchés couverts ou en plein air; lieux de restauration collective; les concours; les infrastructures et moyens de transport en commun, etc.)
- L'interdiction s'applique aussi aux manifestations sportives en lieu fermé ou en plein air: dès lors que le nombre de participants et spectateurs dépasse 1000 personnes, la manifestation est interdite. Le maintien avec moins de 1000 personnes ou le huis clos dans les salles et stades est possible, il est laissé à l'appréciation de l'organisateur,

Informations: le 15 pour les malades, le numéro vert national (0800 130 000) pour toute question

Rappel des recommandations

- Pour les sujets contacts à risque « élevé » de cas confirmés:
 - Isolement à domicile 14 jours après le dernier contact
 - Pour les professionnels de santé, adaptation possible (prise de poste possible avec renforcement des mesures barrières)
 - Surveillance et prélèvements en cas de symptôme, éviction immédiate
 - Port de masque si contact
- Pour les personnes revenant de l'étranger (y compris enfants)
 - Surveillance individuelle pendant 14 jours, pas de mesures d'isolement
- Pour les personnes résidentes dans une zone de « cluster »
 - Suivre les mesures prises dans la zone (fermeture écoles...)
 - Eviter de circuler en dehors de la zone (inciter le télétravail ...)
- Informations: le 15 pour les malades, le numéro vert national (0800 130 000) pour toute question

Montée en puissance du dispositif sanitaire

Principes

Une offre de soins à adapter à la phase de l'épidémie

Phases 1 et 2

- Dispositif de levée de doute (classement des cas possibles en exclus ou confirmés)
- Hospitalisation des cas confirmés au sein des sites dédiés adultes et pédiatriques de l'ESR (Etablissement de Santé de Référence = AP-HP), puis des établissements de 2^{ème} ligne (Siège SAMU), pas de prise en charge des cas en ambulatoire sauf dérogation.
- Augmentation des capacités de prise en charge biologique (PCR) et priorisation si nécessaire
- Contact tracing autour des cas confirmés
- Mesures-barrière

Phase 3
(passage du virus
en communauté)

- Arrêt des hospitalisations systématiques et du contact tracing
- Recentrage de l'hôpital sur la prise en charge des cas les plus lourds
- Prise en charge des formes bénignes ou non compliquées par la médecine de ville, avec l'utilisation de la télémédecine
- Mesures - barrière

— Doctrine d'utilisation des masques (02/03)

- Le port des masques filtrants FFP2 est réservé aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés (soins intensifs) ;
- Le port des masques chirurgicaux (anti-projections) est réservé aux personnes malades, aux personnes contact des personnes à risque modéré/élevé, aux professionnels de santé recevant des personnes malades, aux personnes chargées du secours à victimes et des transports sanitaires en cas de suspicion de contact avec une personne malade ;
- Pour le reste de la population, le port du masque n'est pas recommandé. Les officines ont été invitées à ne pas distribuer des masques en dehors des 2 cas mentionnés précédemment ou d'une indication médicale.

Sites utiles

le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

le site d'information du ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

ou appelez le numéro vert (appel gratuit) : **0800 130 000**